

Immigration—Loi

La parole est à l'honorable député de Burnaby (M. Robinson).

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1976

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bouchard: Que le projet de loi C-84, tendant à modifier la Loi sur l'immigration de 1976 et à apporter des modifications corrélatives au Code criminel, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, il est des moments dans l'histoire d'une nation où l'on peut juger de sa véritable personnalité. C'est surtout lorsque règnent la crainte et l'incertitude.

Notre histoire nous révèle comment la nation a réagi en de telles occasions. Je songe aux années 1940, pendant la Seconde Guerre mondiale, quand les Canadiens d'origine niponne avaient été considérés comme une menace à la sécurité du Canada et que, en vertu des dispositions de la Loi sur les mesures de guerre, ils avaient été arrachés à leur foyer et à leur terre, et internés dans des camps. Cette injustice n'a toujours pas été réparée.

Je songe également à 1970 où là encore on avait jugé que la sécurité du Canada était compromise au point de devoir invoquer la Loi sur les mesures de guerre, cette fois en temps de paix. Plus de 200 Canadiens avaient été arrêtés au beau milieu de la nuit, bien qu'aucune accusation n'ait été portée contre eux; et nous reconnaissons aujourd'hui qu'on avait alors gravement enfreint la loi.

La sécurité de la nation avait peut-être été menacée, mais nous comprenons aujourd'hui que ces événements ont terni notre histoire. Ces initiatives étaient fondées sur des menaces imaginaires.

Or les sondages d'opinion effectués à l'époque avaient révélé de manière on ne peut plus claire que de 80 à 90 p. 100 des Canadiens avaient souscrit à l'internement des Canadiens d'origine niponne et avaient été en faveur de la proclamation de la Loi sur les mesures de guerre. Pourtant, aujourd'hui, nous reconnaissons avoir eu tort.

Je suis fier que mon parti, et son prédécesseur, le CCF, aient été disposés à affronter l'opinion publique et à reconnaître qu'on avait eu tort d'agir de la sorte.

Encore une fois, voilà que le gouvernement est disposé à profiter d'une situation où règne la crainte et même l'incertitude pour proposer une mesure que l'histoire condamnera de la même façon et que nous, les néo-démocrates, estimons passablement dangereuse et viole les libertés et droits fondamentaux

prévus dans la Charte des droits, dans les conventions internationales et dans le droit international. C'est une mesure qui revient en fait à une loi sur les mesures de guerre en ce qui a trait aux réfugiés.

Une fois de plus, nous assistons sur le territoire canadien à une violation des droits et des libertés les plus fondamentales de la personne.

En tant que député représentant la Colombie-Britannique, je comprends très bien l'inquiétude ressentie par les gens devant ce qu'ils considèrent comme une injustice. En tant que député représentant les habitants de Burnaby, je veux que l'on sache que mes électeurs—et je sais que certains de mes collègues sentent la même chose—s'inquiètent et sont mécontents de ce qu'ils considèrent avec raison comme des abus du système canadien de détermination du statut de réfugié.

J'ai reçu des centaines de lettres et d'appels téléphoniques de mes électeurs. J'ai parlé personnellement à un grand nombre d'entre eux. Il y a deux ou trois thèmes principaux qui se sont fait jour au cours de ces conversations, de ces nombreuses lettres et appels téléphoniques. Premièrement, il y a un sentiment profond de colère devant ce qui est considéré comme du resquillage. Les gens qui attendent que des membres de leurs familles viennent les rejoindre, dans certains cas depuis des mois ou des années, sont en colère et trouvent injustes que d'autres essayent de court-circuiter le processus en présentant de fausses demandes de statut de réfugié. Je pense aux Turcs, aux Brésiliens et aux Portugais qui ont abusé de notre système en prétendant être des Témoins de Jehovah et être persécutés. Il n'y a rien de surprenant que ceux qui ont essayé de suivre les voies légales soient profondément offensés quand ils voient que d'autres abusent du système.

Deuxièmement, mes électeurs, et j'en suis sûr la plupart des Canadiens, s'irritent à la vue des individus qui exploitent ceux qui essayent d'entrer au Canada, et dans certains cas illégalement. Il est évident qu'une législation forte et efficace est nécessaire pour que l'on puisse mettre fin à ce genre d'exploitation cupide de la misère de l'homme.

Finalement, j'ai entendu dire que surtout chez les membres des minorités visibles on craignait qu'il n'y ait des réactions hostiles. Hier, j'ai même parlé à un jeune Canadien d'origine Sikh de South Burnaby. Il m'a dit qu'il devait redoubler d'effort maintenant pour se faire accepter lui et sa famille. Il parlait pour lui et sa famille d'une réaction hostile envers les minorités visibles de notre pays. Le sud-ouest de la Colombie-Britannique compte une communauté sikh très importante. Je vois ici le député de Mississauga. Je sais qu'il y a une très nombreuse communauté sikh dans sa région également. Les Sikhs du Canada sont pour la plupart des gens honnêtes, droits et respectueux des lois. Or les agissements d'une très petite minorité ont provoqué une réaction hostile, et on l'a certes constaté à la suite d'autres événements récents.